



## Compte rendu réunion du comité directeur de CVL du 1er décembre 2018

Membres présents : Richard DEHAIES, Pierre COTTIN, Sylvain CHOFFEE, Olivier NEILZ, Pierre FILLEUL, Thierry GOULLIER, Bruno FIEVET, Guillaume DESAIZE.

Membres excusés : Pierre ORANGE, Denis CHOURAQUI, Emmanuel COULIE.

Début de séance 9h45 fin de séance 13h15

L'ordre du jour était préparé par Pierre COTTIN

1. Balise Holfuy
2. Landemer
3. Protection Castel Vendon
4. Vestes CVL
5. Subvention FFVL
6. Vente du treuil
7. Surcoût assurance biplace
8. "Frais bénévole"
9. AG Ligue
10. Bilan financier
11. Formation
12. Activité Biplaces
13. Mouvement bureau
14. Prise de licence
15. Révision biplaces + solo
16. Accidentologie
17. Compétition
18. SIV
19. Encadrement débutant
20. Animateur sécurité
21. Entretien des sites
22. Manifestation CVL
23. Activité Delta
24. Ouverture kite
25. Augmentation cotisation

Le président Richard DEHAIES reprend la plupart de ces points dans un ordre libre

### 1. Site Landemer (pts 2 et 3)

Le site de Landemer est menacé par un projet de limitation de vol par arrêté préfectoral pendant 7 mois de l'année sur 12. Le 21 nov dernier avait lieu une réunion à laquelle étaient présents: Mr DUMEIGE (Porteur du projet pour la DREAL); Mme VASSEUR (Conservatoire du littoral en tant que propriétaire d'une partie des terrains); Guillaume DESAIZE, Pierre COTTIN, Richard DEHAIES, Sylvain CHOFFEE (CVL). La DREAL a pour objectif de définir sur le territoire 2% d'espace protégé. Une fois ces espaces d'intérêt définis, il faut que ce soit verbalisable (c'est-à-dire qu'il puisse y avoir des restrictions et des amendes à ceux qui ne les respectent pas). La zone envisagée se situe entre le sentier des douaniers et la mer, en incluant une frange de l'espace marin. Cette zone serait interdite au vol.

Nous avons porté le sujet à la connaissance de la LNVL (Yves DUPIN et Alain ROBERT) et nous avons été exhortés à ne pas prendre nous-mêmes d'initiative mais de laisser la LNVL s'occuper de l'affaire (pas avant début 2019). Cela ne nous donne pas beaucoup de visibilité sur ce qui se trame. CVL exercera une veille auprès de la LNVL et prépare un courrier à l'attention du préfet au cas où nous n'aurions pas de nouvelles de la LNVL.

### 2. Activité biplace CVL (pts 7, 10 et 12)

CVL a une activité biplace depuis toujours car elle contribue très fortement à la promotion de l'activité (QBi dans le cursus fédéral de formation des pilotes, baptêmes découverte, parapente handi, etc...). CVL confirme son intérêt et son soutien à cette activité.

CVL fait par ailleurs très clairement la démonstration de sa volonté de ne pas faire de concurrence aux professionnels et leur tend régulièrement la main pour les aider à travailler sur nos sites.

CVL possède actuellement une flotte de 4 équipages biplaces à la disposition des pilotes CVL qui ont obtenu leur Q-Bi et qui ont l'accord du président pour les utiliser. Le président donne son accord après consultation de la commission biplace et sur avis de Thierry GOUILLER.

Il demeure que le maintien en état de la flotte de biplaces a un coût et l'objectif pour le club est de ne pas laisser cette activité plomber les comptes de l'association. En 2018, les recettes de l'activité n'ont pas été à la hauteur des prévisions et il en résulte un déficit de -2000€ dans les comptes du club pour l'exercice 2018.

### 3. Propositions de mesures de redressement budgétaires (Pt 25)

Le trésorier Olivier NIELZ fait 4 propositions pour essayer de redresser la situation budgétaire du club.

- Réduire la flotte de biplaces à 3 en réformant le SWEET
- Accroître à 10/an le nombre de biplaces payants réalisés par un pilote pour prétendre au remboursement des frais supplémentaires (licence Bi et assurance) par le club.
- Augmentation du montant de la cotisation annuelle Club de 14 à 20€ (auxquels s'ajoutent 8€ pour la ligue et le comité départemental lors de la prise de licence). Cette augmentation sera soumise au vote lors de l'AG 2018 et ne sera effective qu'en 2020.
- Arrêter les subventions systématiques accordées aux pilotes dans le cadre de certaines activités définies par CVL (sorties féminines, participation aux formations fédérales, etc...). Il n'est pas question d'arrêter les aides mais seulement de les conditionner à un accord préalable du bureau. Toute subvention devra faire l'objet d'une demande nominative formalisée par écrit et sera examinée par le Comité Directeur qui donnera ou non son accord. En outre, pour toute participation aux formations (QBi, accompagnateur, formateur,...), un moratoire d'une année sera appliqué afin de s'assurer de l'engagement du nouveau pilote qualifié au sein des activités de CVL. Concrètement, la participation de CVL sera versée une année après que le pilote ait reçu sa qualification et au cours de laquelle il devra réaliser des biplaces payants pour CVL s'il s'agit de la QBi, ou bien encadrer des jeunes pilotes s'il s'agit des formations accompagnateur ou formateur. Ces modifications du Règlement Intérieur de CVL seront portées à la connaissance des adhérents lors de l'AG 2018.

Les propositions du trésorier Olivier NIELZ sont acceptées par les membres présents du Comité Directeur et celles qui doivent être approuvées par l'ensemble du club seront présentées à l'AG 2018.

### 1. Dossier de subventions

Guillaume DESAIZE propose de monter un dossier de demande de subvention pour l'acquisition de deux balises supplémentaires

### 2. T-shirts et vestes CVL

Suite à sa proposition (cf CR réunion du 14/04/18) 15 membres ont manifesté leur intérêt. Pierre FILLEUL finalise la commande pour l'AG.

### 3. Regroupement d'ailes pour révision chez Hervé GABET (Pt 15)

Le sondage s'est terminé le 30 nov. : 6 membres du club ont répondu favorablement. Des instructions complémentaires leur seront communiquées par mail.

### 4. Aide à la prise de licence (Pt 14)

Une assistance sera proposée lors de l'AG 2018 aux pilotes qui rencontrent des difficultés dans la prise de licence 2019 (si le besoin est confirmé par les membres).

### 5. CVL est reconnu d'utilité publique (Pt 8)

Suite à la demande de Wilfried LEGER, les démarches administratives ont été faites et CVL est désormais reconnu d'utilité publique. Cette démarche permet aux membres de CVL qui engagent des frais personnels pour réaliser des actions pour le compte du club de demander à CVL une attestation sur justificatif et ces dépenses sont éligibles pour leur déclaration sur le revenu.

### 6. SIV (pt 18)

Quatre pilotes du club sont intéressés pour un stage SIV avec Plaine Altitude en 2019 (Guillaume Desaize, Louis Lannou, Xavier Khlifi, Yannick Hans)

**7. Deltaplane (Pt 23)**

Les deltas ne seront pas oubliés dans le rapport moral lors de l'AG, Richard DEHAIES contacte Frédéric FOSSE pour avoir un bilan de l'activité

**8. AG Ligue (Pt 9)**

La date de l'AG de la LNVL est le 19/01/19. Richard et Guillaume se portent volontaires pour y participer.

**9. AG CVL**

Rappel: la date de l'AG 2018 est fixée au samedi 15 décembre à 17h à Maneyrol (suivie d'un partage de dîner pour ceux qui le souhaitent).

Plusieurs membres du Comité Directeur ont fait part de leur souhait de quitter leur fonction et un appel à candidature est lancé par email en espérant que les candidatures permettront d'équilibrer les départs et de maintenir l'effectif.

Octeville, le 2 décembre 2018

Richard DEHAIES, président de Cotentin Vol Libre,

Bruno Fiévet, secrétaire

